



Dépêche 52/02

9 avril 2002

Personnels Berkani et élections prud'homales

Les personnels de restauration, d'entretien et de gardiennage titulaires d'un contrat de droit privé sont électeurs aux élections prud'homales du 11 décembre 2002. Pour pouvoir voter ils doivent être inscrits sur les listes électorales par l'employeur (les administrations locales) avant le 29 avril 2002. Ces déclarations doivent être mises à la disposition des salariés pendant 15 jours avant l'envoi pour que ceux-ci puissent faire part de leurs observations. Les administrations peuvent se procurer les imprimés nécessaires sur le site www.prudom.gouv.fr.